

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 031-200055002-20260119-183-DE



Séance du 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Labastide-Saint-Sernin.

Votants :

C3G : Daniel Calas, Véronique Millet, Patrick Plicque, Thierry Portes, Nathalie Raoux, Isabelle Gousmar,

CCCB : Pierre Artigue, Joël Camart, Claude Marin, Anne-Sophie Pilon, Patrice Semperboni, Charles de Lassus Saint-Geniès, Amélie Géraud, Sandrine Penavaire,

CCF : Michèle Begue, Virginie Clavel, Philippe Petit, Colette Solomiac, Edmond Aussel, Pierre Jeanjean,

CCHT : Jean-Claude Espie, Marie-Luce Fourcade, Patrice Lagorce, Patricia Ogradnik

CCVA : Thierry Astruc, Sonia Blanchard-Essner, Mylène Monceret, Daniel Régis,

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Charles de Lassus Saint-Geniès

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 12/01/2026

Membres présents : 28

Pouvoir : /

Domaine : *Finances*

Délibération n° : 26-183

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le Président expose que la loi NOTRe introduit l'obligation de produire un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), constituant ainsi la première étape de la procédure budgétaire, qui servira de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui conditionne le vote du Budget Primitif.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

VU le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT que le Rapport d'Orientation Budgétaire remis aux délégués du PETR Pays Tolosan apporte les éléments d'information essentiels pour engager le débat,

CONSIDERANT qu'il permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Acte que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 a bien été présenté.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 19 janvier 2026.

Le Président



Patrice LAGORCE

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 19 janvier 2026
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 031-200055002-20260119-183-DE

Berser
Levrault

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

Pays
Tolosan

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL



Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 031-200055002-20260119-183-DE

Berser
Levrault

Sommaire

Liste des acronymes utilisés.....	4
1 Présentation Générale.....	5
1.1 EPCI membres du PETR.....	5
1.2 Organigramme.....	6
2 Le bilan des Contractualisations.....	7
2.1 Présentation du contexte.....	7
2.2 La démarche contractuelle.....	7
2.2.1 Le panorama des contrats signés par les communes.....	9
2.2.3 Le programme LEADER.....	10
3 Le bilan des actions 2025.....	11
3.1 Le Projet Alimentaire Territorial (PAT).....	11
3.1.1 Le cadre réglementaire en vigueur.....	11
3.1.2 Le bilan synthétique du PAT.....	11
3.1.3 La cartographie des actions financées en 2025	12
3.2 Tourisme - L'étude de faisabilité d'une dorsale pédestre.....	13
3.3 L'énergie - Le Conseil en Énergie (CE).....	14
3.3.1 Le conseil en énergie par l'exemple	15
4 Les prospectives.....	16
4.1 Les actions en cours ou à mener.....	16
4.1.1 L'alimentation - le projet alimentaire territorial.....	17
4.1.2 Le tourisme - l'étude de faisabilité d'une dorsale.....	18
4.1.3 L'énergie - le conseil en énergie.....	19
4.1.4 L'environnement - le projet COLE3NATUR.....	20
4.1.5 La culture - Projet culturel en Pays Tolosan.....	21
4.1.6 Budget prévisionnel 2026.....	22
4.2 Ressources humaines.....	23
5 Les orientations budgétaires.....	24

Liste des acronymes utilisés

- ANCT** - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- CCCB** - Communauté de communes des Coteaux Bellevue
- CCHT** - Communauté de communes des Hauts Tolosans
- CCF** - Communauté de communes du Frontonnais
- CCVA** - Communauté de communes de Val'Aigo
- CDD** - Contrat à Durée Déterminé
- CIVAM** - Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- COPROG** - Comité de Programmation
- CRPM** - Code rural et de la pêche maritime
- CRTE** - Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique
- CTOPM** - Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée
- C3G** - Communauté de communes des Coteaux du Girou
- DETR** - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- DOB** - Débat d'Orientation Budgétaire
- Egalim** - Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (issues des États Généraux de l'alimentation)
- EPCI** - Établissement Public de Coopération Intercommunal
- FEADER** - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER** - Fonds Européen de Développement Régional
- FPT** - Fonction Publique Territoriale
- GAL** - Groupe d'Action Locale
- INTERREG SUDOE** - Projets de coopération territoriale du Sud Ouest Européen
- LEADER** - Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
- MAPTAM** - Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- MASA** - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- NOTRe** - Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- PAT** - Projet Alimentaire Territorial
- PETR** - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- PNA** - Programme National pour l'Alimentation
- PVD** - Petites Villes de Demain
- ROB** - Rapport d'Orientation Budgétaire
- SNANC** - Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat



La présentation générale



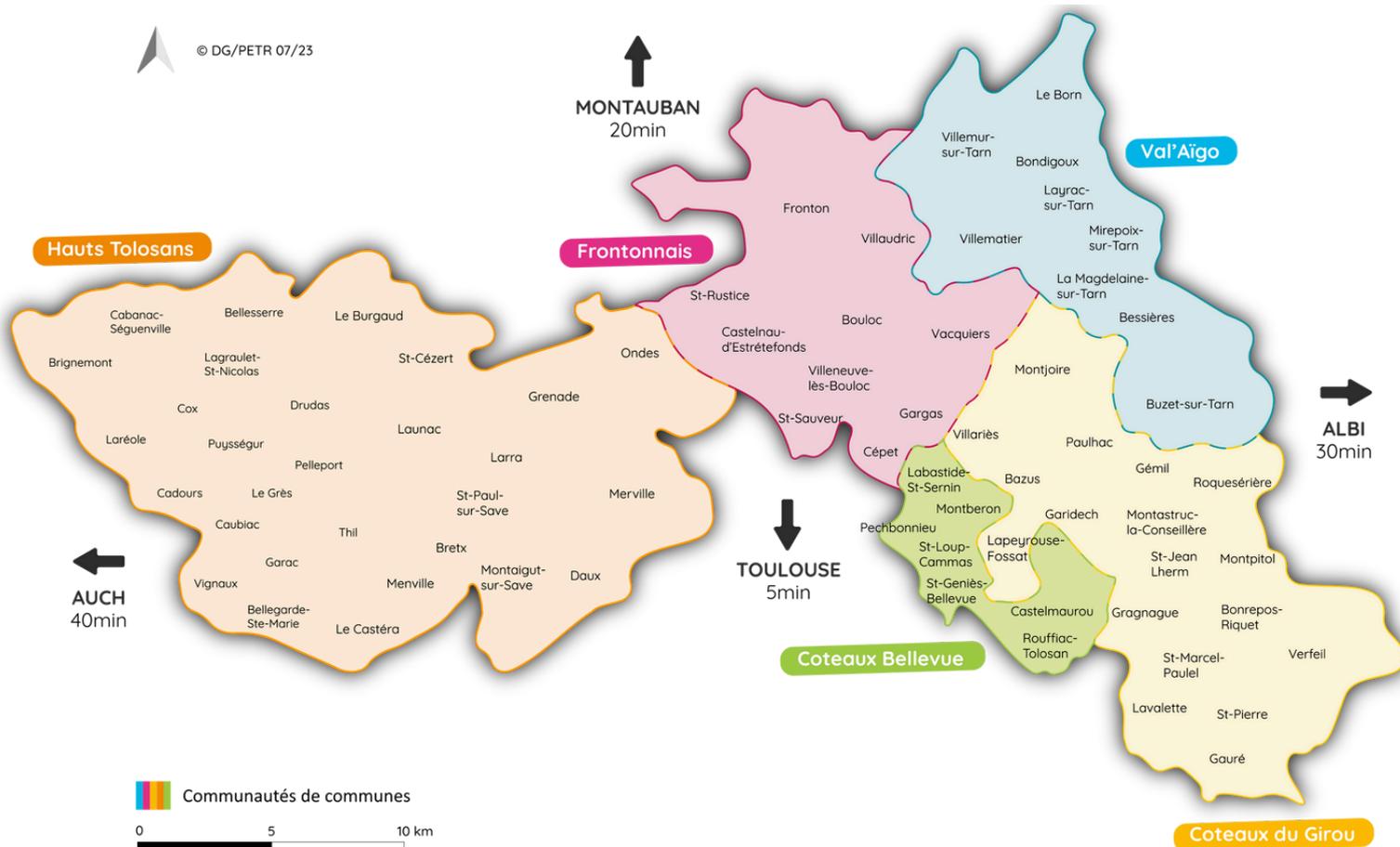
1.1

EPCI Membres du PETR Pays Tolosan

Le PETR Pays Tolosan est un établissement public situé entre les agglomérations toulousaine, montalbanaise et albigeoise. Il compte aujourd'hui 128 000 habitants et se structure autour de **cinq EPCI englobant 73 communes** : les **Hauts Tolosans**, le **Frontonnais**, le **Val'Aïgo**, les **Coteaux du Girou** et les **Coteaux Bellevue**. Il comprend une pluralité de pôles de centralité où se concentrent les services et infrastructures aux publics, ainsi que des pôles de proximité, lieux de vie et de convivialité : l'alimentation constitue un levier pour contribuer à leur revitalisation notamment économique.

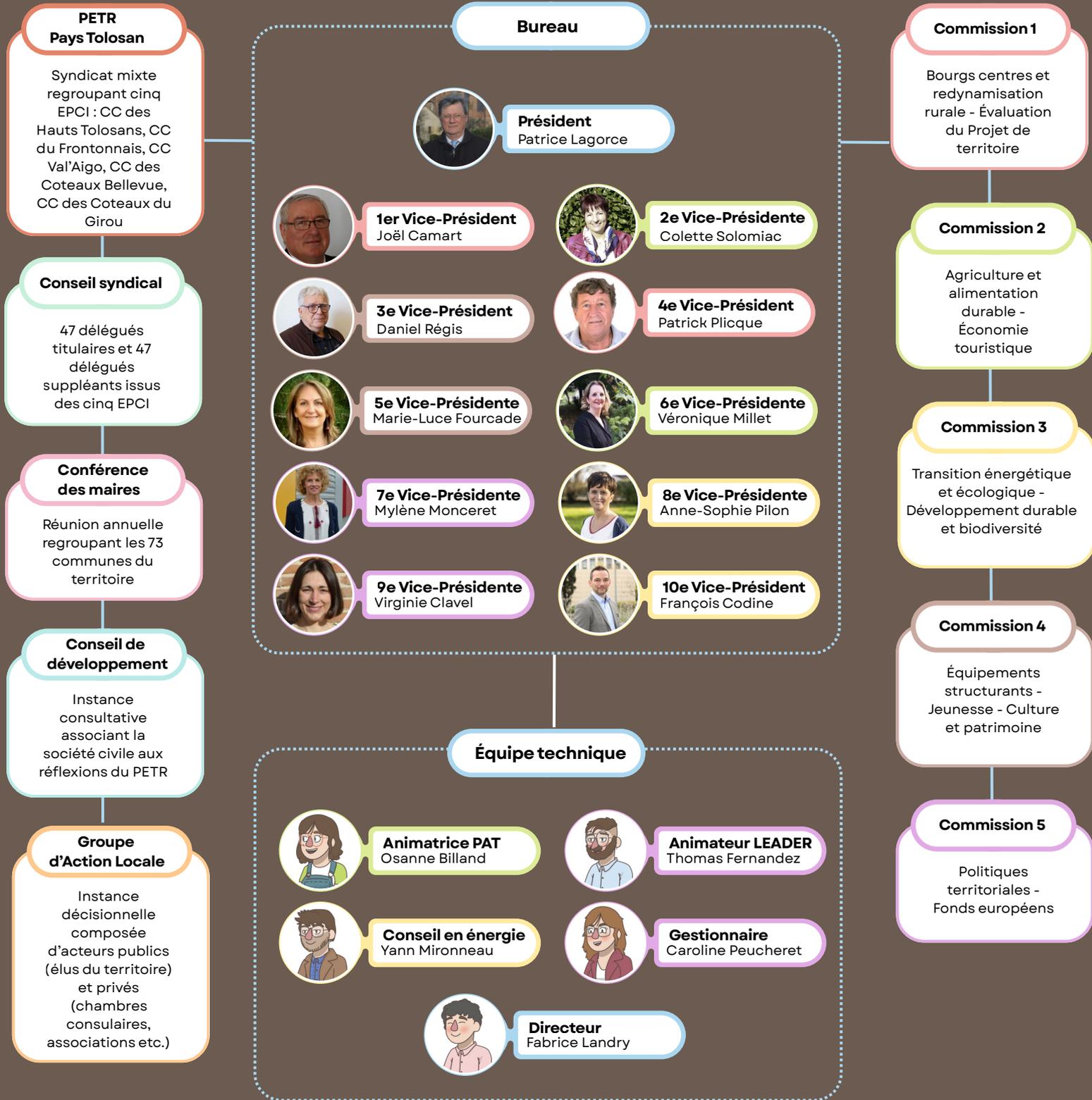
Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été introduit par la loi NOTRe, il constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif. Ce dernier, vise à apporter aux délégués les éléments d'information sur les orientations budgétaires donnant lieu à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) acté par délibération.



1.2

Organigramme





bilan des contractualisations

2

2.1 Présentation du contexte

Domaine d'action quelque peu à part du reste, la contractualisation est vitale à l'activité du PETR. Elle permet d'apporter des fonds et de cadrer l'ingénierie locale dans le sillage des politiques européennes, nationales et régionales. Le Pays Tolosan est signataire avec l'État du **Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE)** et avec la Région du **Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée (CTOPM)**. Uniques en leur genre, ils font du PETR l'interlocuteur de proximité des collectivités locales pour le compte de ces deux autorités. Concrètement, le Pays est le relais local des porteurs de projets en matière d'ingénierie fi-

nancière. Également un outil de captation de fonds, il les aiguille dans l'obtention des dispositifs d'aides auprès de l'État et la Région et leur prodigue des conseils, que ce soit pour l'élaboration des dossiers ou même l'opportunité de ces derniers. Il peut aussi mettre en lien différentes collectivités. Il joue un rôle de facilitateur, parfois d'accélérateur. L'apport de cette ingénierie technique, financière et sociale est fondamental à sa vocation, car s'il revient ultimement aux porteurs de projets d'être les initiateurs du développement local, le PETR est en quelque sorte le bras qui en permet l'articulation.

2.2 La démarche contractuelle

Les missions du PETR

- ➔ **Assurer** une ingénierie technique et financière en accompagnement des porteurs de projets ;
- ➔ **Coordonner** les politiques publiques de l'Europe, l'État et l'Occitanie avec les projets des communes et des communautés de communes ;
- ➔ **Animer** le projet de développement global et durable du Pays Tolosan.

Les activités du PETR

- ➔ **Suivi** des contractualisations avec l'Union européenne (cf. partie 2.2.2), l'État et l'Occitanie.
- ➔ **Ingénierie technique et financière mutualisée**, relais et guichet d'information de proximité pour le financement des appels à projets.
- ➔ **Animation du territoire** : missions sur l'énergie, l'alimentation, etc.

Les contrats



Contrat pour la
Réussite de la
Transition
Écologique

Le PETR Pays Tolosan est porteur du Contrat de Réussite et de Transition Écologique pour le compte de deux EPCI : la Communauté de communes des Coteaux Bellevue & la Communauté de communes Coteaux du Girou. Il travaille par ailleurs en étroite collaboration avec les 3 autres EPCI, signataires directement de ce contrat.

Lancé en 2020 par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), le CRTE est l'outil de mise en œuvre au niveau local de la planification écologique nationale. Il vise 5 objectifs :

- ➔ **Atténuer** le réchauffement climatique ;
- ➔ **Préserver** les ressources ;
- ➔ **S'adapter** aux conséquences inévitables du réchauffement ;
- ➔ **Réduire** les pollutions qui impactent la santé.
- ➔ **Préserver** et la **restaurer** la biodiversité ;



Contrat
Territorial
Occitanie
Pyrénées
Méditerranée

Dans le cadre de sa politique territoriale, la région Occitanie contractualise uniquement avec les territoires de projets ou communautés d'agglomération (et plus) afin de réduire le nombre d'interlocuteurs-relais. Pour les communes et communautés de communes du PETR Pays Tolosan, la contractualisation de la structure avec la région conditionne l'accès à ses dispositifs d'aide.

Pour sa deuxième programmation (2022-2028 après une première entre 2018 et 2021), le CTO s'inscrit dans la continuité du Pacte Vert Occitanie, lui-même fonction du Pacte Vert pour l'Europe. Mis en cohérence avec les priorités d'aménagement définies par le SRADDET Occitanie 2040, il met l'accent sur :

La promotion d'un modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;

Le rééquilibrage territorial ;

L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.



Contrat de
territoire

Par son « pacte de proximité », le département contractualise directement avec les communes et les communautés de communes. Il est leur interlocuteur direct. Le PETR ne contractualise donc pas avec le département mais il aiguille souvent, dans la pratique, les collectivités vers celui-ci dans ses missions d'ingénierie financière et technique.

La nouvelle génération 2022-2027 du contrat élargit les critères d'éligibilité, simplifie les règlements et comprend de nouveaux dispositifs. C'est avant tout un support d'action pour :

La solidarité territoriale, à savoir la couverture sans discrimination de tous les territoires par les services départementaux ;

Le dynamisme socioéconomique par le développement des équipements structurants (scolaire, social, culturel, etc.).

Le programme 2014-2022

Le programme LEADER 2014-2022 a été officiellement lancé en Pays Tolosan en 2017 avec l'examen et la sélection de ses premiers dossiers. Le Comité de Programmation (COPROG) qui examine et valide les projets s'est réuni 21 fois depuis l'année 2017 avec au moins 3 réunions par an. 105 dossiers ont été soutenus pour un montant de 3 965 104 €. La grande majorité des dossiers présentés sont portés par des collectivités territoriales. On compte ainsi 84 dossiers pour un montant de 3 458 167 €. Les dossiers privés sont moins nombreux, avec 26 dossiers soutenus pour un montant de 506 937 €.

Le programme 2023-2027

Le Pays Tolosan a déposé une candidature au programme LEADER 2023-2027 fin octobre 2022. La dotation allouée au GAL Pays Tolosan est de 2 102 465 € contre 2 470 000 € en 2014-2020 qui avait ensuite fait l'objet de dotations complémentaires.

Depuis 2023, ce sont plus d'une cinquantaine de porteurs de projets qui se sont présentés et qui attendent un début de programmation pour déposer leur dossier.



UNION EUROPÉENNE



LEADER - Liaison Entre les
Acteurs du Développement
Économique Rural

2.2.1

Le panorama des contrats signés par les communes

La contractualisation permet aux communes de bénéficier de programmes d'aide et labels dédiés aux « petits pôles » qui rayonnent sur le territoire à différents niveaux et sont structurants pour ce dernier. Plusieurs dispositifs distincts (ci-contre) permettent, par un jeu de superposition des échelles, à ces communes de cadrer leur politique de moyen terme et les projets de mandats qui leur sont concomitants. Le dispositif Bourg-centre est adossé à une contractualisation préalable avec la région par le CTOPM via le PETR tandis que les programmes de l'État sont sur candidature libre.

Onze communes Bourgs-centres avaient été retenues entre 2018 et 2021 et dix nouvelles entrent dans le dispositif pour le CTOPM 2022-2028. Quatre communes structurantes ont été retenues par le programme PVD et sept se lancent dans Villages d'avenir cette année 2024.



Lancés en 2020 (jusqu'en 2026), les contrats « Petites Villes de Demain » (PVD) sont une aide à l'ingénierie destinée aux communes de moins de 20 000 habitants qui disposent de leur propre bassin de vie et exercent une fonction de centralité (services, emploi) pour leurs intercommunalités.



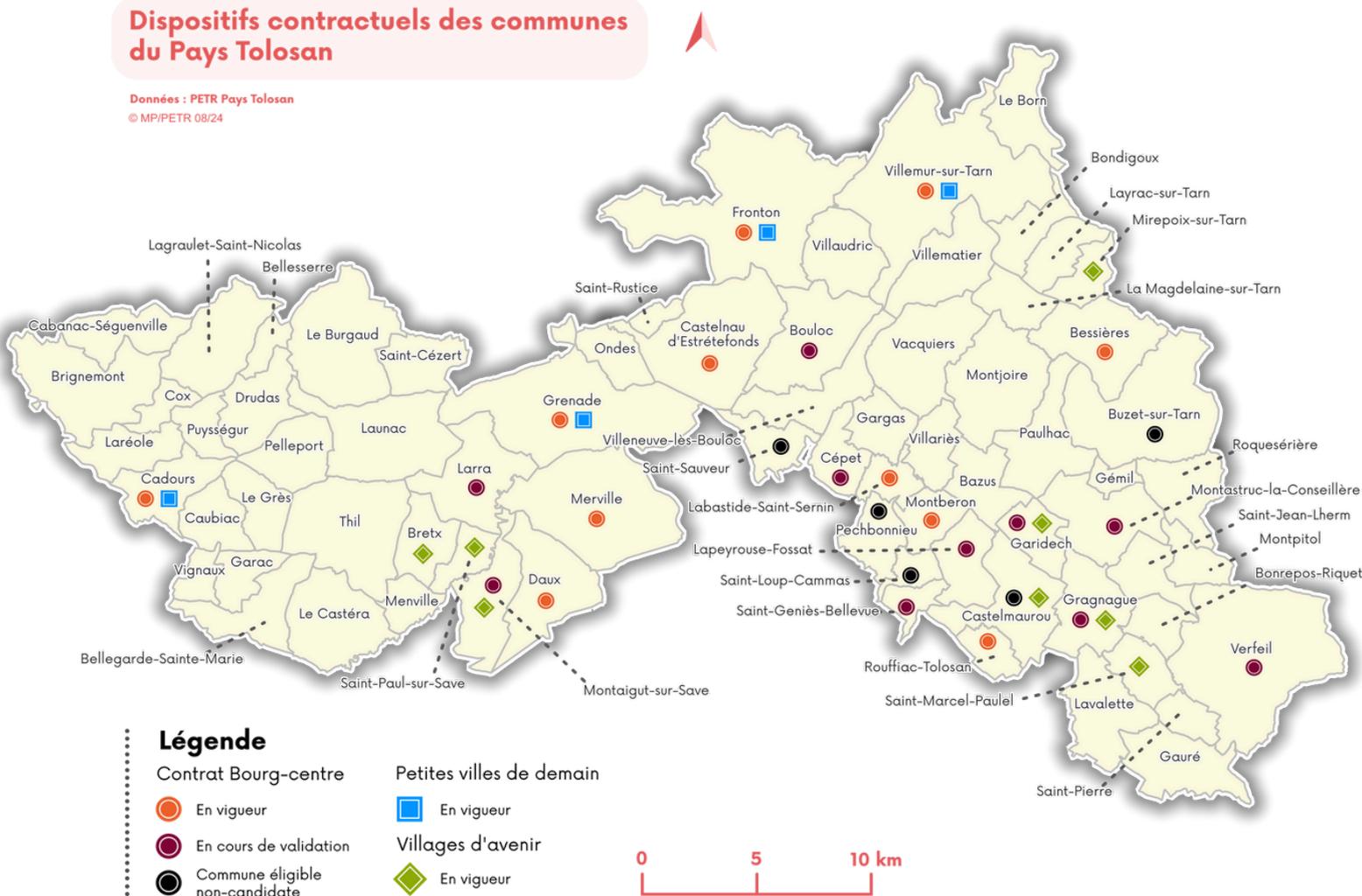
Les contrats « Bourgs-centres » Occitanie (2022-2028) sont une aide au financement qui vise les communes « pôles de services de proximité » qui offrent une gamme de commerces et d'équipements à l'échelle locale.



Lancés en 2024, les contrats « Villages d'avenir » sont, comme les contrats PVD, une aide à l'ingénierie sur mesure pour les villes de moins de 3 500 habitants.

Dispositifs contractuels des communes du Pays Tolosan

Données : PETR Pays Tolosan
© MP/PETR 08/24



2.2.2 Le programme LEADER

Une opportunité pour le territoire

Lancé en 1991 dans le cadre de la politique de développement rural de l'Union européenne, LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme de financement pluriannuel à destination des espaces ruraux, né de la volonté de promouvoir des approches innovantes et intégrées pour le développement local selon une logique ascendante. Le programme s'est affirmé et renforcé au fil des générations pour finalement s'installer dans le paysage des mécanismes d'appui au développement rural. Ce fonds est intégré au FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural).

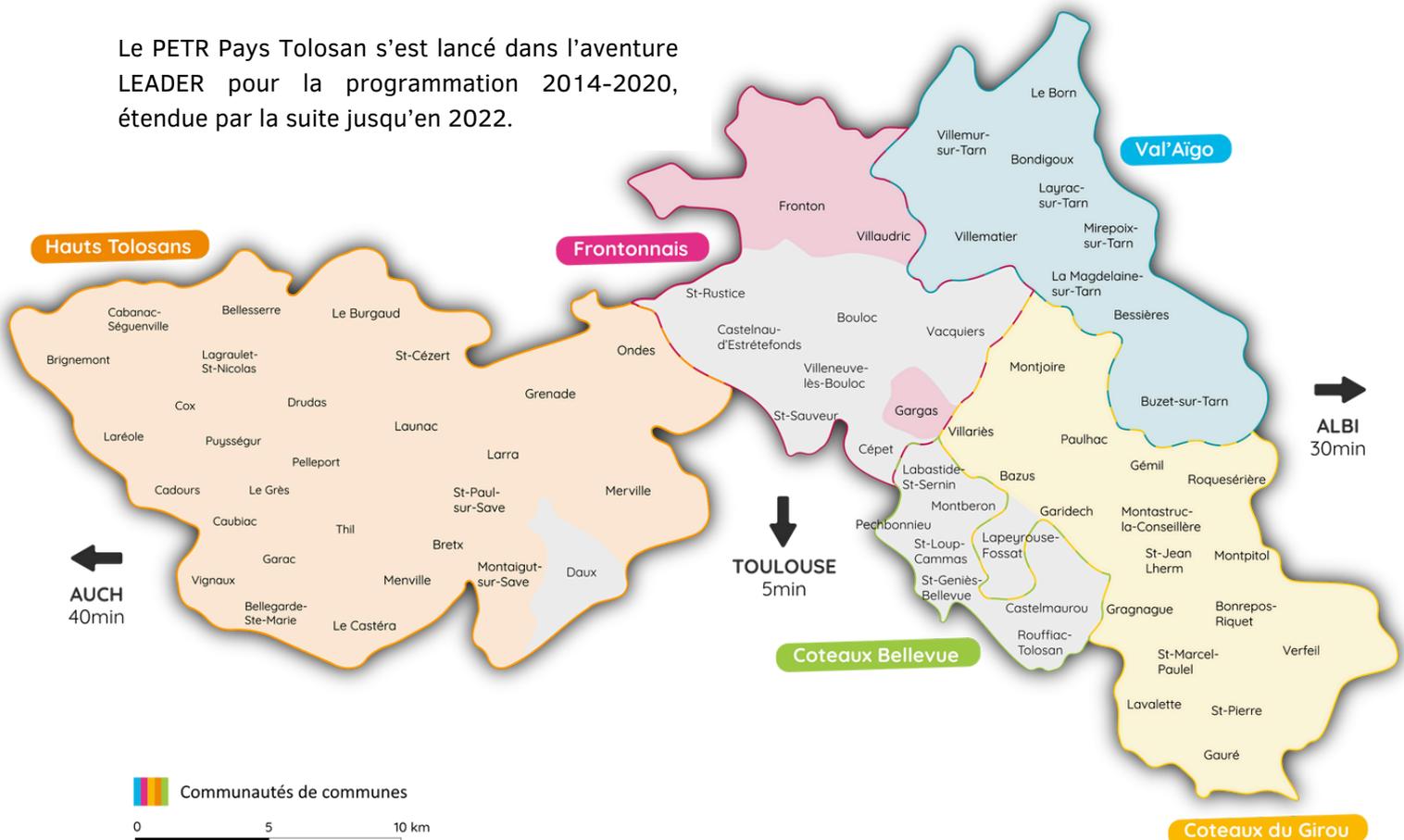
Dans chaque territoire, le programme LEADER est géré par une instance de décision locale associant partenaires publics et privé, le Groupe d'Action Locale (GAL), qui définit une stratégie du programme LEADER et programme les dossiers.

Le PETR Pays Tolosan s'est lancé dans l'aventure LEADER pour la programmation 2014-2020, étendue par la suite jusqu'en 2022.

La stratégie définie par le GAL pour cette génération s'appuie sur le projet de territoire de 2014 réactualisé en 2020. La nouvelle programmation (2023-2027) dotée d'une enveloppe de plus de deux millions d'euros doit permettre au territoire de poursuivre le travail engagé sur la précédente programmation.

Le nouveau périmètre du GAL

Pour la période 2023-2027, le périmètre est désormais limité par un critère de « continuité urbaine » édicté par la région. Seize communes (en gris sur la carte ci-dessous), dont l'ensemble de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, ne sont plus que partiellement éligibles aux aides LEADER (éligibles seulement aux actions collectives, ayant pour vocation des dynamiques territoriales supra-communales, or investissements matériels localisés).





3.1 L'alimentation - Le Projet Alimentaire Territorial

Préoccupés par le volet alimentaire lors de l'élaboration de leur Projet de territoire, les élus du PETR ont souhaité poursuivre la démarche et se sont engagés en 2021 dans la première phase d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)(2021-2024). En effet, le territoire est particulièrement concerné par **l'augmentation de la demande en restauration collective** scolaire (résultant de sa croissance démographique) ainsi que par la vocation d'une pluralité d'acteurs

publics et privés de **développer le maraîchage bio et local**.

Ainsi, le PAT du Pays Tolosan privilégie une approche globale du système alimentaire qui s'articule autour des thématiques suivantes : **la justice sociale, l'environnement, l'éducation alimentaire**, la mise en valeur du **patrimoine alimentaire**, l'atteinte des objectifs de **la Loi Egalim** et la contractualisation entre les territoires urbain et rural.

3.1.1 Le cadre réglementaire en vigueur

Les PAT sont le bras armé de la politique publique de l'alimentation portée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) à l'échelle des collectivités territoriales, aussi bien techniquement que financièrement. Issus de la deuxième phase du **Programme National pour l'Alimentation (PNA)** lancée en 2014, ils sont définis aux articles L.1 et L. 111-2-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

En particulier, ils constituent un des leviers pour la mise en œuvre de la loi Egalim (2018) dans les cantines.

Depuis 2024, c'est par la **Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)** que s'exprime cette politique, qui remplace et synthétise le PNA et les autres programmes transversaux avec lesquels les PAT s'articulaient jusqu'alors .

3.1.2 Le bilan synthétique du PAT

L'animation du territoire

Le bilan du PAT sur la période 2021-2025 est satisfaisant au vu de son envergure modeste à son lancement. **Un nombre croissant d'acteurs du territoire** (associations, communes, producteurs, restauration collective) se sont mobilisés au fil de l'eau et continuent de s'impliquer autour des thématiques principales de l'alimentation qui concernent le territoire.

Le PAT a permis de **coordonner l'action publique** et privée pour des projets d'animation territoriale, de service et de production de denrées. Des signaux, vocations et évolutions pour une alimentation plus durable portés par la société civile, les acteurs sociaux et les acteurs territoriaux ont été mis en lumière par la **réunion**

de l'ensemble des acteurs autour d'une même table et la **réalisation de projets en commun** lorsque c'est possible.

L'animation du territoire a **impulsé avec succès une dynamique durable** par la création d'un **collectif autour de l'alimentation** en charge d'**identifier les problématiques du territoire** et de **dégager de nouvelles pistes de réflexion** sur lesquelles travailler à l'avenir.

Les producteurs restent les acteurs les plus difficiles à mobiliser, néanmoins le PAT a permis de **favoriser le développement de la filière maraîchères bio locale** grâce à son partenariat avec Cocagne Haute-Garonne et ses différents « jardins ».

Tourisme - Etude de faisabilité d'une dorsale pédestre

3.2

Le séminaire tourisme organisé à la Maison des Vins et du Tourisme de Fronton a permis de définir des actions dont l'étude de faisabilité d'un cheminement pédestre maillant le territoire du Pays Tolosan. Cette étude vise à la création d'une dorsale, intégrant tous les points d'intérêt et du patrimoine, de manière à proposer un véritable réseau d'itinérance interconnecté s'appuyant sur leur intérêt ou leur pertinence.

En développant l'itinérance douce, il s'agit d'enrichir l'offre touristique en apportant une plus-value en termes d'image et de services. La dorsale permettra de se déplacer sur des temps plus longs et donc de rester plus longtemps sur le territoire. Elle doit relier toutes les parties du PETR Pays Tolosan, en proposant des variantes d'itinérances sur des parcours déjà existants.

Elle doit également pouvoir s'ajuster avec les territoires voisins (Gers, Tarn et Garonne, Tarn et métropole toulousaine) qui comptent notamment des Grands Sites Occitanie, pour intégrer une dimension d'itinérance interdépartementale voire régionale. Cette inscription dans ce schéma plus large permettra au Pays Tolosan d'être positionné comme point central des randonnées et itinéraires du midi toulousain.

La mission consiste à réaliser, pour le PETR Pays Tolosan, une étude programmatique sur une dorsale structurant et articulant l'offre touristique de chaque communauté de communes. La prestation a été confiée au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute Garonne en 2024 pour une livraison fin 2026.

Vue d'ensemble de l'Arc Tolosan

Légende

Arc Tolosan - Tracé étudié

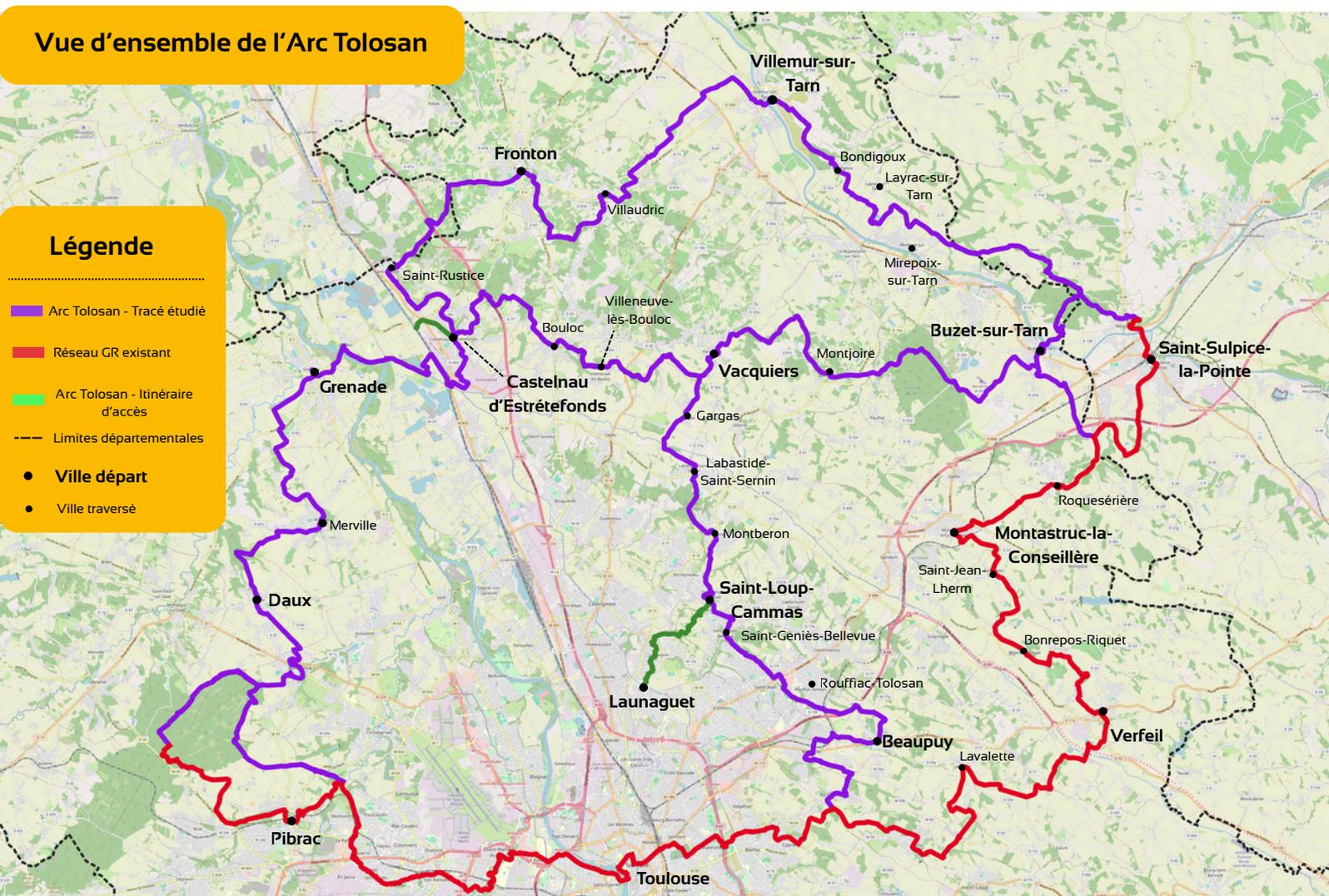
Réseau GR existant

Arc Tolosan - Itinéraire d'accès

Limites départementales

● Ville départ

● Ville traversé



3.3 L'énergie - Le Conseil en Énergie

Destiné aux communes et communautés de communes du PETR Pays Tolosan, le Conseil en Énergie est un **service d'accompagnement à la maîtrise énergétique des bâtiments publics** qui a pour finalité de soutenir la transition énergétique du territoire. Il est animé par un conseiller généraliste de l'énergie dont le

rôle est d'appuyer les collectivités avant, pendant et après leurs projets. Ce service, cofinancé par les fonds européens LEADER, par le PETR et ses intercommunalités, permet de mutualiser les coûts d'ingénierie et de mettre à disposition des collectivités du territoire une expertise énergétique **gratuite et libre d'accès**.

Pourquoi ?

Les collectivités locales sont au cœur des enjeux énergétiques. Plus de 80 % de la consommation énergétique provient des bâtiments publics. Pour l'environnement comme pour la société, « le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction » selon le Ministère de l'écologie en 2020.

Ses missions dans le territoire

Le conseiller prodigue des conseils indépendants en économie d'énergie, développement des énergies renouvelables et rénovation durable du patrimoine communal :

Analyser et optimiser les dépenses énergétiques ;

Visiter les bâtiments les plus énergivores ;

Prioriser les besoins et proposer de passer à l'action avec des projets performants ;

Faire circuler les informations utiles sur les différents choix techniques, les dispositifs de financement et les réglementations qui ne cessent d'évoluer ;

Sensibiliser et tenter de faciliter la mise en place d'ENR.

Ses missions auprès des collectivités

Le Conseil en Énergie peut être sollicité dans le cadre d'un **conventionnement avec le PETR** ou **ponctuellement**. Il accompagne les communes tout au long de leurs démarches, à différents stades pour :

1.

Établir le diagnostic thermique et énergétique d'un ou plusieurs bâtiments, en particulier pour évaluer l'opportunité d'un projet de rénovation éventuel ;

Connaître le potentiel photovoltaïque des bâtiments et en évaluer l'opportunité financière ;

Définir ainsi une stratégie d'amélioration énergétique d'un bâtiment ou du patrimoine communal.



2.

Accompagner les recherches de subventions (ingénierie financière) et notamment l'émargement aux fonds LEADER ;

Conseiller les collectivités tout au long de leurs démarches par l'analyse d'audits énergétiques et l'évaluation des devis ;

Suivre l'avancement des travaux.

3.

Sur convention uniquement :

Piloter la consommation énergétique des bâtiments sur le long terme.



3.3.1 Le Conseil en Énergie par l'exemple

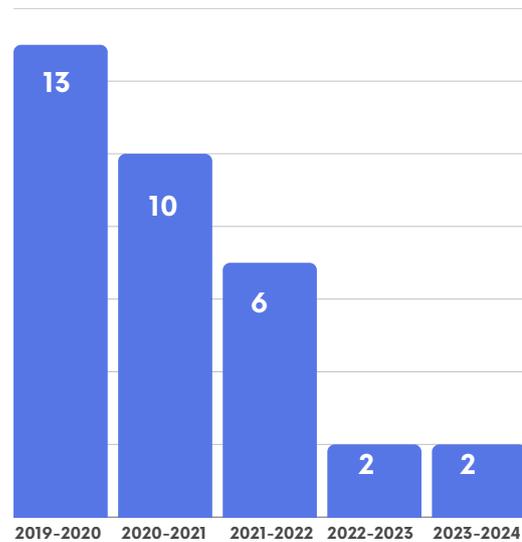
Lancé en 2019, le Conseil en Énergie du Pays Tolosan c'est en 2025 →

- 33** communes conventionnées
- 153** actions d'accompagnement
- 390** bâtiments suivis
- 91** sites Décrets Éco-Énergie Tertiaire recensés sur le territoire
- > 10 000** Factures traitées

Le suivi des conventions

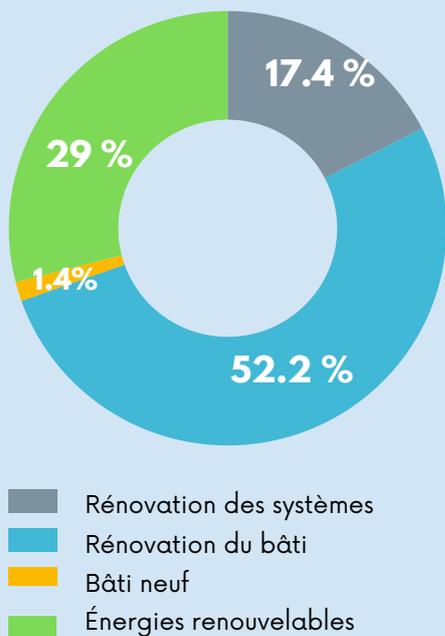
Depuis le lancement du service, une trentaine de communes ont conventionné avec le PETR. Ramené à la population, près de 60 % des habitants bénéficient indirectement de ses services. Le nombre de nouvelles communes qui conventionnent d'années en années tend à se réduire, ce qui est attendu. Toutefois, on peut souhaiter à l'avenir que de nouvelles conventionnent, en particulier celles qui travaillent déjà avec le service dans le cadre de missions ponctuelles. Le suivi permet aux communes de contrôler sur le temps long leur consommation à moindre coût.

Conventions signées entre 2019 et 2025

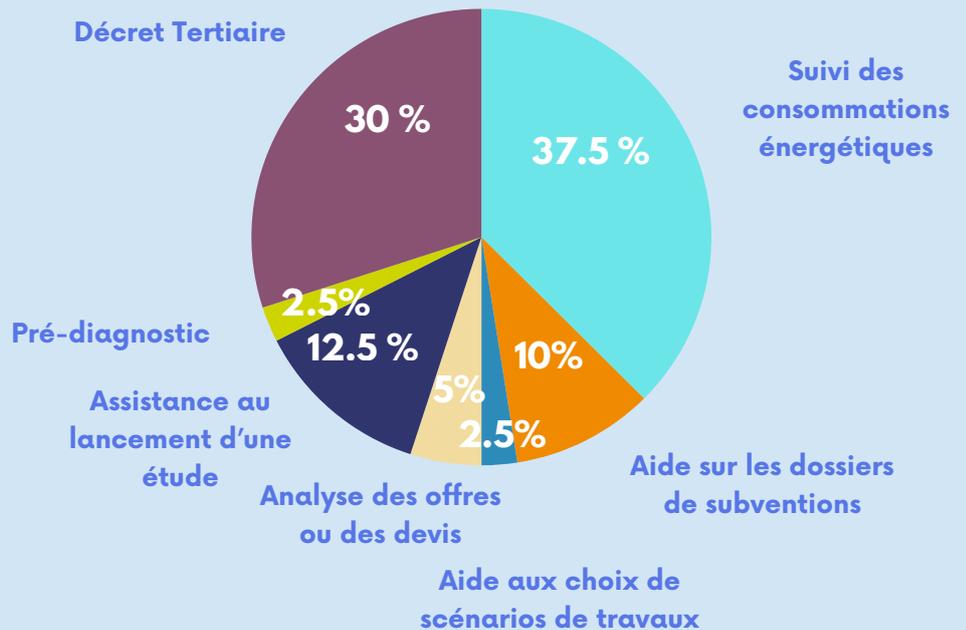


L'accompagnement des collectivités

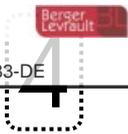
Par type de travaux



Actions d'accompagnement



Zoom sur : les accompagnements 2025



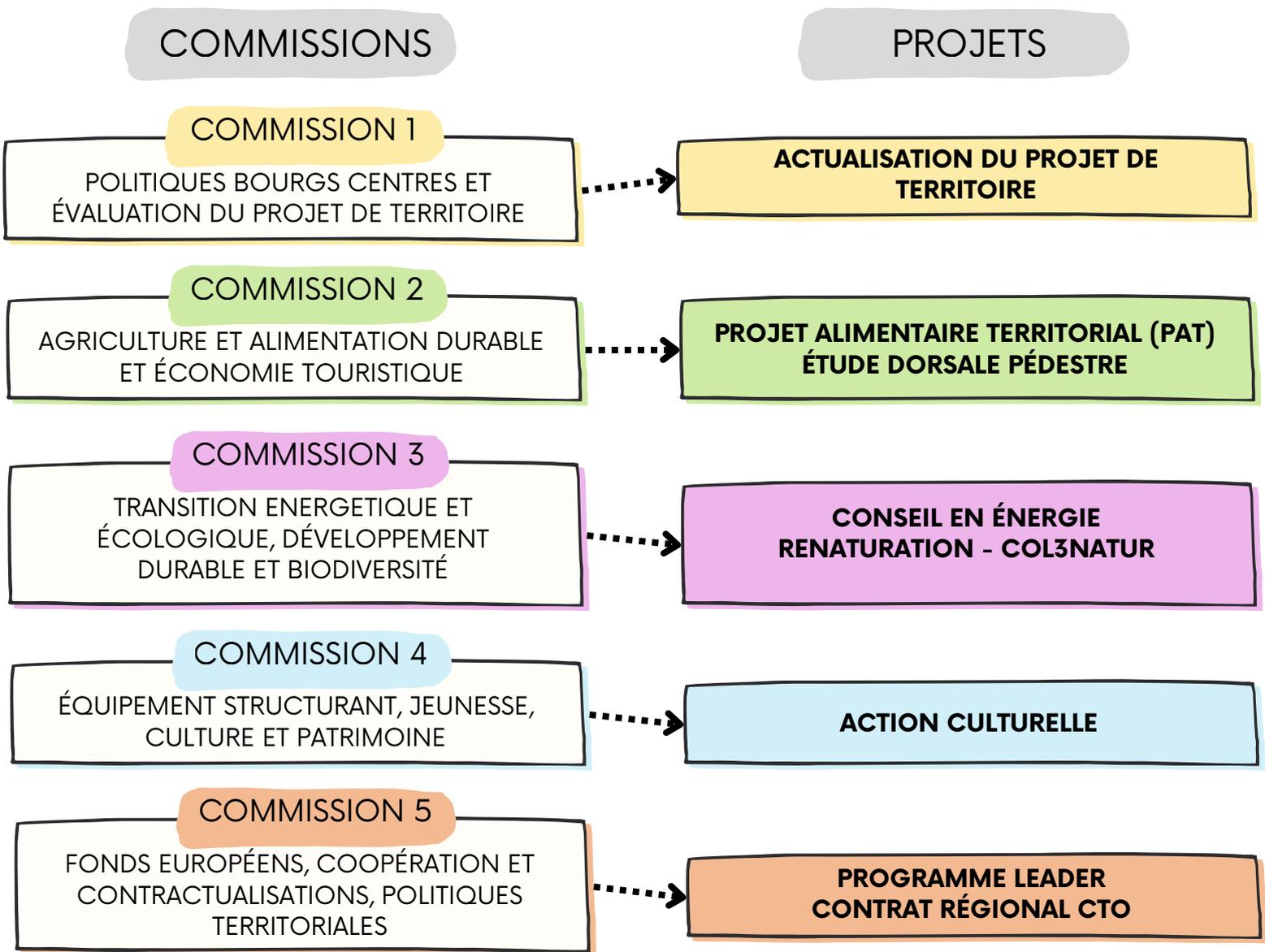
4.1 Les actions en cours ou à mener en 2026



Le budget du programme d'actions 2026 se compose de nouvelles actions et d'actions en cours ou reportées pour un budget

estimé de 128 389.04 euros, de recettes sollicitées de 91 300.73 euros soit 71 % de taux d'aides publiques.

Organigramme des commissions et de leurs projets



4.1.1 L'alimentation - le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Objet du projet : recrutement d'un chargé de mission pour assurer l'animation du PAT de niveau 2 et prestations pour la réalisation d'actions.

Zone d'intervention : PETR Pays Tolosan

Bénéficiaires: 73 communes et 5 EPCI du Pays Tolosan & acteurs privés du système alimentaire.

Dates de début et de fin du projet ; 2025-2027

PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le PAT est labellisé niveau 2 depuis 2025, ce qui correspond à une phase opérationnelle avec des exigences de moyens humains, financiers et d'actions (lauréat en 2025).

Les actions du PAT prévues en 2026 sont les suivantes :

- Redéfinition de la feuille de route du PAT 2027 -2032 : organisation d'ateliers, de séminaires élus
- Actualisation du guide de producteurs "Balades gourmandes"
- Réalisation d'un portrait de la restauration collective avec cartographie

- Organisation de la Faites des Fourchettes
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes
- Suivi des financements et actions portées par des partenaires
- Organisation de deux rendez-vous thématiques du PAT :
 - Foncier agricole, installation et transmission, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, la SAFER et Terre de liens
 - Restauration collective, en partenariat avec Bio Ariège Garonne

RÉSULTATS ATTENDUS

Les actions doivent venir nourrir la future stratégie du PAT par la montée en compétence et l'implication des acteurs, ainsi que par la création d'outils concrets (portrait RHD et guide des producteurs) venant répondre à des besoins

déjà exprimés et aux exigences du label 2. Les dépenses associées couvrent l'animation du PAT ainsi que des prestations (conception du guide, temps passé des partenaires, cartographie RHD, animations Faites des Fourchettes, traiteurs).

Plan prévisionnel du Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 (2026)

dépenses (€)		recettes (€)	
frais de fonctionnement <small>*montant forfaitaire du programme leader de 27.6€ * 1607h + 15% de coûts indirects et 5% de frais de déplacement</small>	53 224 €	LEADER 37 % avis positif GAL	20 000 €
		LEADER 64% prévisionnel	17 065, 72 €
Prestations diverses (2026-2027)	26 665, 20 €	AAP SNANC 36 % acquis	18 850 €
		autofinancement 30 %	23 973,48 €
total (€) : 79 889, 20 €			

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Objet du projet : Étude de faisabilité d'une dorsale pédestre

Zone d'intervention du projet : Pays Tolosan - 13 tronçons identifiés couvrant 188 km

Bénéficiaires: 31 communes et 5 EPCI du Pays Tolosan

Dates de début et de fin du projet ; 2024 - 31 juin 2026

PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

La dorsale pédestre est conçue pour relier les chemins de randonnée existants et valoriser les paysages, le patrimoine et les commerces locaux.

Elle s'adresse à tous les publics :

- Randonneurs de long cours et de journée.
- Familles en quête de balades accessibles.
- Cyclistes locaux et touristes.
- Excursionnistes en provenance de Toulouse et des polarités environnantes (Auch, Montauban, Albi).

Les principes fondateurs

- Accessibilité : Proximité des transports en commun et des points d'arrêt.
- Respect de l'environnement : Utilisation maximale des chemins existants et limitation des portions goudronnées.
- Valorisation du patrimoine : Passage par des sites remarquables et des lieux de repos (gîtes, chambres d'hôtes).

- Collaboration territoriale : Implication des EPCI et des communes pour un tracé cohérent et partagé.

En partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP31), une étude de faisabilité a été lancée pour définir un arc principal de 170 km, complété par des boucles externes. Les prochaines étapes incluent :

- La consultation des EPCI et des communes pour affiner le tracé et identifier les investissements nécessaires.
- L'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), en collaboration avec le Conseil départemental.
- La création d'un GR de Pays, pour référencer l'itinéraire et le promouvoir auprès des offices de tourisme.

Plan final de l'étude de faisabilité d'une dorsale pédestre (2024-2026)

dépenses (€)		recettes (€)	
étude d'opportunité - phase 1 (réalisée en 2024)	24 000	DETR 2024 aide notifiée	7 200
Fiches action - phase 2 (2025)	5 000	LEADER avis positif GAL	20 000
Fiches action - phase 2 rendu final (2026)	5 000	autofinancement - 20 %	6 800
total (€) en 2026			
5 000			

4.1.3 L'énergie - le conseil en énergie

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Objet du projet : Poursuite du service de conseil en énergie

Zone d'intervention du projet : Communes et EPCI du Pays Tolosan

Bénéficiaires: 73 communes et 5 EPCI du Pays Tolosan

Dates de début et de fin du projet ;
1 jan 2026 - 31 décembre 2026

PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Contexte :

Destiné aux communes et communautés de communes du PETR Pays Tolosan, le conseil en énergie est un service d'accompagnement à la maîtrise énergétique des bâtiments publics qui a pour finalité de soutenir la transition énergétique du territoire. Il est animé par un conseiller généraliste de l'énergie dont le rôle est d'appuyer les collectivités avant, pendant et après leurs projets.

Les collectivités locales sont au cœur des enjeux énergétiques. Plus de 80 % de la consommation énergétique provient des bâtiments publics. Pour l'environnement comme pour la société, « le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction » selon le Ministère de l'écologie en 2020.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le dispositif prend en ampleur d'année en année. Il est souvent demandé par les communes qui ont travaillé avec par le passé, ainsi des relations de long terme se créent.

Bilan de l'action 2021-2025 :

Depuis le lancement du service, trente-trois communes ont conventionné avec le PETR. Ramené à la population, près de 60 % des habitants bénéficient indirectement de ses services.

Le suivi permet aux communes de contrôler sur le temps long leur consommation à moindre coût.

Le travail du conseiller en énergie est partagé entre les collectivités conventionnées, les actions ponctuelles et les tâches de fond. L'essentiel concerne la gestion des projets en cours et le suivi réglementaire (décret tertiaire).

Deux enjeux se dégagent : 1. plus de communication autour du dispositif, 2. une plus grande automatisation des tâches de suivi.

PROJETS POUR L'ANNEE 2026 :

Continuer à informer sur les réglementations et continuer la veille

Intensifier le suivi du Décret Tertiaire pour préparer la première échéance 2030

Autre projet concernant le conseiller énergie est la création d'un panorama de tous les bâtiments publics sur le territoire du Pays avec les consommations de tous les fluides.

Cette démarche rentre également dans l'intérêt de la région Occitanie pour effectuer par la suite un nouveau livret des **Chiffres Repères - Bilan Energie du patrimoine de petites et moyennes communes d'Occitanie** dont la dernière édition date de 2021.

Télécharger le bilan énergie : [ICI](#)

4.1.4

L'environnement - le projet COL3NATUR

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le PETR Pays Tolosan accompagne les collectivités sur les sujets en lien avec la rénovation énergétique et de plus en plus sollicités sur les solutions de renaturation.

Objectif du projet : renforcer l'activité et la compétences des acteurs locaux sur les sujets

de la renaturation des espaces artificialisés.

Bénéficiaires: Les 73 communes et 5 EPCI du Pays Tolosan.

Dates de début et de fin du projet ; juin 2025 - 31 décembre 2027

PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

On est informé aujourd'hui qu'une forte artificialisation de certains environnements urbains les rend particulièrement vulnérables face aux effets du dérèglement climatique (vagues de chaleur, sécheresse, ou encore inondations).

A l'inverse, la (re)création d'espaces de nature en ville et le développement de leurs fonctionnalités écologiques améliorent la résilience climatique de l'espace urbain.

La renaturation contribue à rafraîchir les villes en luttant contre le phénomène d'îlots de chaleur. Le renforcement de la présence de l'eau permet quant à lui d'amplifier l'effet de rafraîchissement des espaces végétalisés.

Le Pays Tolosan est aujourd'hui un acteur d'aide à la décision sur le sujet de la rénovation énergétique et ambitionne au travers du projet COL3NATURE de monter en compétence sur le sujet de la renaturation.

RÉSULTATS ATTENDUS

- de soutenir et accélérer les efforts des collectivités pour apporter de la nature dans les espaces urbanisés.
- de monter en compétence et d'être référent sur le sujet en complémentarité des acteurs locaux comme le CAUE, HGE et l'ADEME.
- de montrer par l'exemple de plusieurs projets pilotes les effets positifs de la renaturation

Plan prévisionnel du projet COL3NATUR

dépenses (€)		recettes (€)	
frais de fonctionnement	20 000	Europe - FEDER - SUDOE 75%	29 625
frais administratifs et missions	6 000	autofinancement 25 %	9 875
frais de services extérieurs et équipements	13 500		
total 2026 (€) 39 500			

4.1.5

La culture - le projet culturel du Pays Tolosan

FICHE D'IDENTITÉ SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Objet du projet : Projet culturel du Pays Tolosan édition 2025-2026

Zone d'intervention du projet : Dernière étape manquante sur 2026

Bénéficiaires: 73 communes et 5 EPCI du Pays Tolosan

Dates de début et de fin du projet ; 2025 - 31 décembre 2026

PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le Pays Tolosan a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des Communautés de Communes du territoire et Communes du Pays Tolosan dans le but de sensibiliser au travers d'actions d'éducation à l'art musical, d'éveil et découverte du saxophone les jeunes enfants de 8 à 12 ans du territoire.

Grâce à un quatuor de saxophones professionnel et enseignant, le Pays a proposé un cycle d'animations pédagogiques – éveil musical, découverte de l'instrument, sensibilisation à la pratique collective – couronné par un concert dans un lieu patrimonial remarquable. Une expérience où la musique devient un langage universel, où le patrimoine se fait scène vivante, et où chaque enfant est invité à explorer sa créativité.

La commission n°4 "Équipement structurant, jeunesse, culture et patrimoine" a sélectionné les communes lauréates au regard des critères de sélection précisés dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Cinq étapes se sont tenues sur l'ensemble du territoire :

- Bonrepos-Riquet le 26 août
- Fronton le 13 septembre
- Saint-Geniès-Bellevue le 27 septembre
- Cadours le 22 octobre
- Villemur-sur-Tarn le 8 novembre.

Une dernière étape sera l'objet d'une relance pour une édition en 2026.

RÉSULTATS DES PREMIÈRES ÉTAPES SUR 2025

Il était attendu une sensibilisation à l'éducation artistique avec la première action d'une centaine d'enfants et une animation culturelle pour un millier d'habitants.

Sur les cinq premières étapes, ce sont plus de 220 enfants initiés et 700 participants aux concerts.

Plan prévisionnel du projet culturel du Pays Tolosan

dépenses (€)		recettes (€)	
Étape Nord Hauts Tolosans	4 000	LEADER 64 %	2 560
		autofinancement 36 %	1 440
total (€)			
4 000			

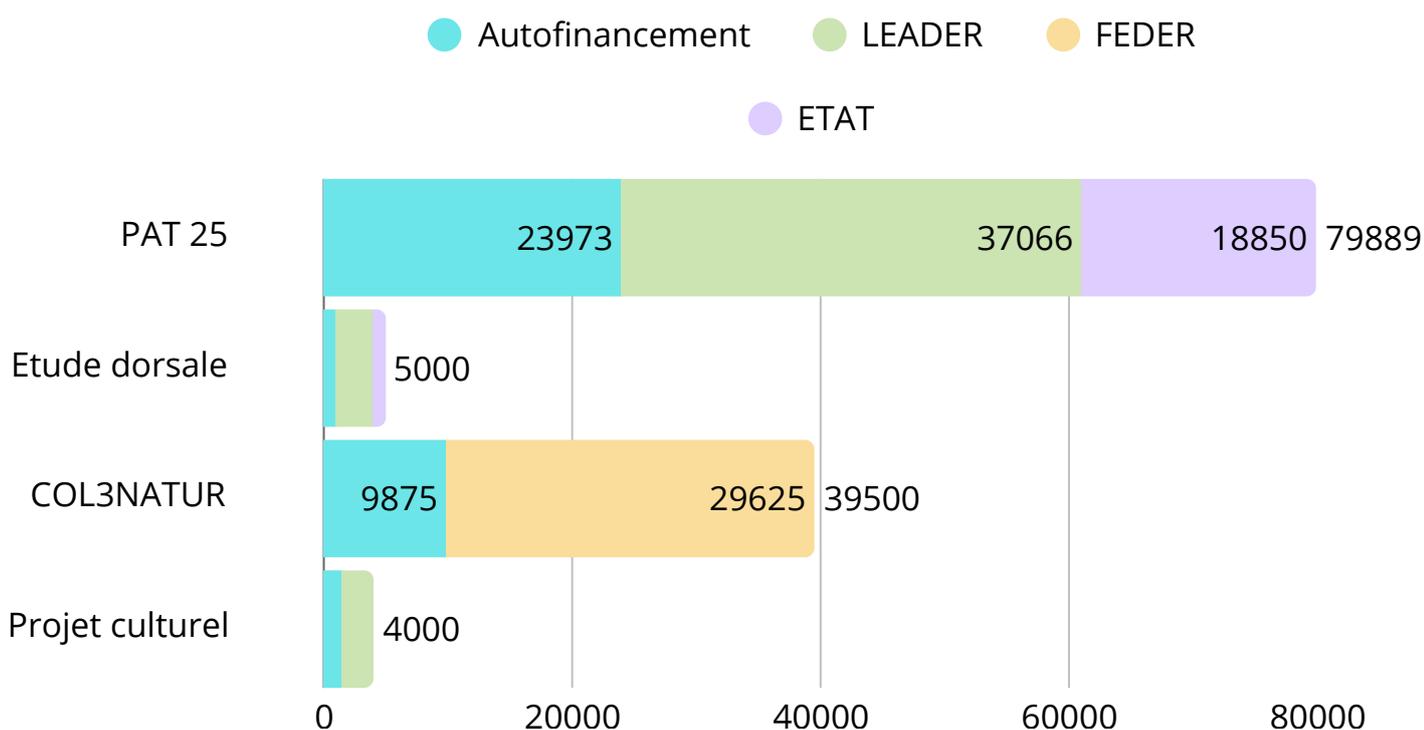


4.1.6 Budget Prévisionnel 2026

Détail des dépenses et recettes pour 2026

dépenses (€) 2026		recettes (€) 2026	
Total 2026	128 389.04	Subventions prévisionnelles 2026	leader - 42 825.73 feder - 29 625 état - 18 850 71 %
dont charges de personnel	53 223.84 41%	Autofinancement	37 088.31 29 %

Plan prévisionnel 2026 par dépenses et aides publiques sollicitées



4.2 Les ressources humaines

Le PETR Pays Tolosan est composé de 5 agents Équivalent Temps Plein en 2026.

DIRECTEUR - Stagiaire FPT

- Gestion administrative et financière du PETR
- Veille stratégique, financière et réglementaire
- Suivi et mise en œuvre des missions du PETR (Projet de territoire, LEADER, CRTE, CTOPM, PAT)
- Management de l'équipe du PETR
- Coordination stratégique des maquettes de programmation avec les financeurs
- Accompagnement des porteurs de projets publics et privé

ANIMATEUR LEADER : CDD 3 ANS (a/c du 1er octobre 2023)

- Accompagnement des porteurs de projets
- Préparer les Comités de Programmation, les groupes de travail et commissions,
- Participation aux réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens
- Participation aux instances du PETR,
- Assurer une veille stratégique sur les appels à projets européens et régionaux.
- Suivi des actions spécifiques du PETR

GESTIONNAIRE – Agent titulaire de la FPT

Outre l'assistance à la direction pour les tâches administratives et financières inhérentes à la bonne marche du PETR, la gestionnaire a également en charge :

- Administration générale
- Élaboration/ suivi des budgets - Comptabilité
- Aider les porteurs de projets au montage des dossiers financiers LEADER
- Accompagner et gérer les dossiers sur le plan administratif
- Assurer le suivi administratif et financier du programme (tableau de bord...)
- Veiller au respect des échéances
- Assurer les relations administratives avec l'Autorité de Gestion

- Préparer les Comités de Programmation, les groupes de travail et commissions.

CONSEILLER EN ENERGIE - CDD 2 ANS (a/c du 31 octobre 2023)

Missions du poste

- Réalisation de bilans énergétiques du patrimoine des communes du PETR Pays Tolosan
- Plan d'actions de réduction et de maîtrise des coûts de l'énergie
- Suivi énergétique personnalisé des communes
- Accompagnement des communes sur des projets en lien avec l'énergie
- Formation des agents communaux
- Participation aux actions de sensibilisation

CHARGÉE DE MISSION PAT : CDD 2 ans (a/c du 22 septembre 2025)

- Animer et structurer le système alimentaire local
- Accompagner les porteurs de projets liés à l'alimentation et à l'agriculture
- Favoriser le développement d'une agriculture locale de qualité
- Contribuer à la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire
- Développer les partenariats et les cofinancements

Évolution des effectifs en 2025-2026

Directeur	Stagiaire FPT
Gestionnaire	Titulaire FPT
Animateur LEADER	Reconduction CDD 3ans - septembre 26
CE	CDD 2ans - octobre 27
CM PAT	CDD 2ans - sept 27



orientations budgétaires

5

EPCI MEMBRES	NOMBRES COMMUNES	POPULATIONS	PARTICIPATIONS
HAUTS TOLOSANS	29 COMMUNES	36 801 HABITANTS	42 321,15 €
FRONTONNAIS	10 COMMUNES	29 239 HABITANTS	33 624,85 €
VAL'AÏGO	9 COMMUNES	18 828 HABITANTS	21 652,20 €
COTEAUX DU GIROU	18 COMMUNES	23 744 HABITANTS	27 305,60 €
COTEAUX BELLEVUE	7 COMMUNES	21 819 HABITANTS	25 091,85 €
PETR PAYS TOLOSAN	73 COMMUNES	128 346 HABITANTS	149 995,65 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	153 424.85 €	Excédent antérieur	68 726.40 €
Charges de personnels et frais assimilés	287 000.00 €	Atténuation de charges	7 480.00 €
Virement à la section investissement	85.02 €	Dotations subventions	405 063.47 €
Autres charges de gestion courante	34 950.00 €		
Charges financières	1 500,00 €		
Dotations aux amortissements	4 310.00 €		
TOTAL dépenses fonctionnement	481 269.87 €	TOTAL recettes fonctionnement	481 269.87 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	1 200.00 €	Excédent d'investis. reporté	9 804.98 €
Immobilisations corporelles	13 000.00 €	Virement de la section de fonctionnement	85.02 €
		Amortissements	4 310.00 €
TOTAL dépenses investissement	14 200.00 €	TOTAL recettes investissement	14 200.00 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le

ID : 031-200055002-20260119-183-DE

Berser
Levrault

PETR Pays Tolosan – 2026

Responsables éditoriaux : Patrice Lagorce, Fabrice Landry

Rédacteur principal : Fabrice Landry

Conception graphique, mise en page : Fabrice Landry